

individuelle, mais commune à un certain nombre de personnes s'unissant aux vues du journaliste, à l'effet de devenir majorité par la propagation de cette pensée. Cet état n'est pas une dépendance du journalisme, mais une association ; c'est la direction d'un effort commun. Si à cette solidarité était substituée une action individuelle, un journal n'aurait plus ni signification ni valeur. Qu'homme de cœur et de talent, le journaliste modifie ou transforme son propre parti, en le guidant, il ne se met pas pour cela hors de lui.

Les nécessités financières sont bien moins influentes qu'on ne le pense, sur l'esprit des journaux, qui, à bien peu d'exceptions près, sont des associations politiques, désintéressées au moins sous le rapport de l'argent, et non des spéculations commerciales. Dans celle-ci, il faut distinguer la propriété qui ne rédige pas et la rédaction qui n'est pas propriétaire ; bien rarement ces deux qualités sont confondues dans les mêmes personnes. Il serait plus vrai de reprocher au journalisme un autre assujétissement, celui de la coterie et du patronage. Mais ai-je jamais prétendu que les écrivains ne portaient pas, dans l'usage de la presse, et leurs passions, et leurs intérêts ? Non, mais que ces passions et ces intérêts ne vont pas du public aux écrivains, que ce sont plutôt les écrivains qui s'efforcent de les imposer au public.

Et puis il n'est pas équitable de faire un crime à la presse périodique de certaines nécessités que la fiscalité a créées pour elle. Certes, il vaudrait mieux que le journaliste ne fût pas obligé de se faire entrepreneur d'annonces ! Qui ne regrette au profit de la critique littéraire et artistique les colonnes que la réclame envahit ? Mais ce sont là des inconvénients que le journalisme subit et dont il n'est pas l'auteur.